



N° 002
Février 2008

SOMMAIRE

- 1 Le PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses publiques et responsabilité financière)
- 2 Le PEFA (suite)
- 3 Pour faciliter la compréhension des échanges UE-ACP
- 4 Le Fonds Européen de Développement contribue à la consolidation de la démocratie en rdc.
- 6 L'assainissement de la ville de Kinshasa bientôt une réalité !
- 7 Conditions d'éligibilité aux financements du FED
- 8 Découvrez l'ECDFM

Le PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses publiques et responsabilité financière)

Le 14 janvier 2008 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de l'Atelier de validation du rapport provisoire sur le cadre des mesures de la Performance des Finances Publiques en RDC, PEFA en sigle. La cérémonie d'ouverture de l'Atelier a été rehaussée par la présence de son Excellence Monsieur le Vice-Ministre des Finances et le Représentant du Chef de la Délégation de la Commission Européenne à Kinshasa.

Le PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses publiques et responsabilité financière) est un programme de partenariat entre plusieurs institutions et autorités publiques (notamment la Commission européenne, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la France, la Grande Bretagne, la Norvège et le Partenariat stratégique avec l'Afrique) qui a été conçu afin de favoriser une approche harmonisée de la gestion des finances publiques des pays bénéficiaires de l'aide internationale par le recours à un outil d'analyse/évaluation commun aux bailleurs de fonds. Ce diagnostic conjoint s'inscrit dans

le cadre de l'approche renforcée de soutien des réformes de la gestion des finances publiques.

En RDC, l'approche PEFA a été mise en œuvre à l'initiative du Ministre des Finances, avec le soutien de la Commission européenne, de juillet 2007 à janvier 2008, mois au cours duquel a eu lieu l'atelier de validation susmentionné.

Dans le cadre de la méthodologie participative du PEFA, il était essentiel que les différents services et autorités congolaises en charge des finances publiques ainsi que les bailleurs de fonds disposent de l'opportunité de discuter du document provisoire au cours d'une séance de travail. C'est dans ce cadre que s'est inscrit l'organisation du présent Atelier qui a réuni à la fois les experts de l'Administration et des bailleurs de fonds. Ainsi, ces séances de travail de deux jours ont permis aux différentes parties prenantes d'avoir des discussions approfondies sur les résultats de l'étude. A la suite de ces échanges, un rapport final a été remis par les consultants.

Suite en page 2





M. Jean Mathis, M. Bernard Piette, S.E.M César Lubamba, Vice - Ministre des Finances

Une fois finalisés, les résultats de l'étude menée selon l'approche PEFA permettront au gouvernement congolais de disposer d'un diagnostic portant sur la performance des systèmes, des procédures des institutions de gestion des finances publiques, notamment en établissant une référence initiale des finances publiques autour des trois axes que sont la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la prestation efficiente des services publics.

A court terme, l'analyse PEFA peut servir de situation de référence, de base d'information et de monitoring pour inciter un dialogue et une coordination sur la réforme des finances publiques entre le gouvernement et les bailleurs de fonds.

A moyen terme, l'analyse peut être intégrée dans la réflexion sur l'élaboration ou la révision d'une stratégie (et d'un plan d'action) de réforme des finances publiques et un programme d'appui institutionnel aux finances publiques coordonné entre les bailleurs et le gouvernement.

Il est important de souligner qu'en plus de la tenue de l'exercice du PEFA, la coopération entre l'Union européenne et la République Démocratique du Congo est activement impliquée dans le secteur des finances publiques comme en témoignent les 9ème et 10ème FED.

Dans le cadre du 9ème FED, le Programme d'Appui à la Gouvernance (PAG) prévu pour 2008 (33 millions d'EUROS) comprend un volet finances publiques de 6,5 millions d'euros qui vise à contribuer à la mise en œuvre du Plan Stratégique de réforme des finances publiques.

De même, dans le 10ème FED, le domaine de la « gouvernance » est un des trois domaines de concentration pour la RDC. C'est ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle d'environ 10 millions d'euros est envisagée pour financer l'appui à la gouvernance économique, notamment en matière de gestion des finances publiques.



M. Albert Drion et Mme Céline Aucouturier



Pour faciliter la compréhension des échanges UE-ACP

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

Sous la direction d'institutions financières internationales, de nombreux pays en développement ont mis en place des processus nationaux de consultation visant à formuler des stratégies globales de lutte contre la pauvreté. L'idée est d'élaborer un cadre permettant de guider la prise de décision et l'attribution des ressources, y compris les contributions conjointes de donateurs.

L'aide de la CE aux pays ACP veut s'aligner sur les priorités spécifiées dans les cadres stratégiques de lutte contre la pau-

vreté et faciliter leur réelle mise en œuvre.

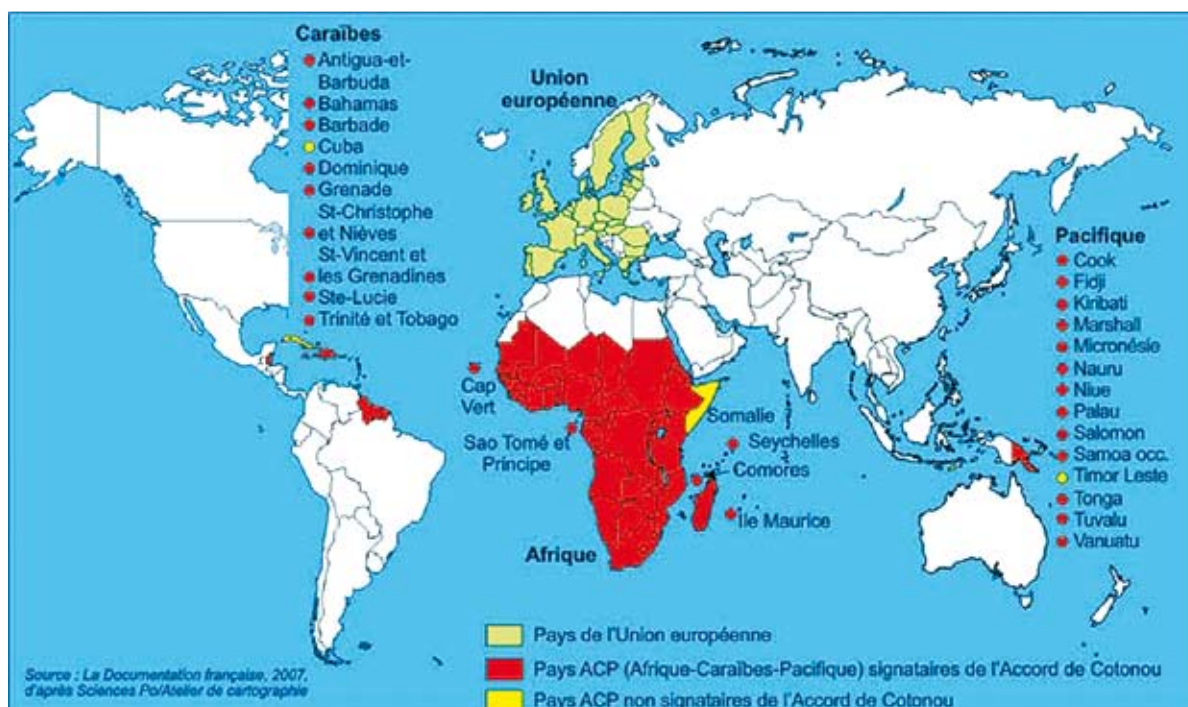
Comité d'aide au développement (CAD)

Il est le principal organe par l'intermédiaire duquel l'Organisation de coopération et de développement économique aborde les questions relatives à la coopération avec les pays en développement. C'est un forum stratégique auquel collaborent les donateurs bilatéraux en vue d'accroître l'efficacité de leurs efforts conjoints en faveur du développement durable.

Programmation glissante

L'aide de la CE aux pays ACP est programmable. L'accord de Cotonou ne considère pas la programmation comme une « opération ponctuelle » devant avoir lieu uniquement au début de chaque période de coopération de cinq ans.

La programmation doit dorénavant se dérouler de manière systématique, par le biais de revues régulières des priorités initiales et des attributions budgétaires. Dans ce sens elle devient un processus « glissant ».



Quelques acronymes couramment utilisés dans la coopération UE-ACP

ALE Accord de libre échange

APP Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

CAD Comité d'aide au développement de l'OCDE

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

DSR Document de stratégie par région

DSCR Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté

OMC Organisation mondiale du commerce

PAC Politique agricole commune

PIR Programme indicatif régional

PMA Pays les moins avancés

PPP Partenariat public-privé

RMP Revue à mi-parcours



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT CONTRIBUE À LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE EN RDC.

Projet d'appui à la Commission Electorale Nationale Indépendante

La Constitution de la III^e République, en son article 211, prévoit l'institution de la Commission Electorale Nationale Indépendante en remplacement de la Commission Electorale Indépendante qui a supervisé l'organisation des élections en 2005 et 2006.

Son organisation et son fonctionnement seront fixés par une loi organique qui devrait être prise assez rapidement afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du programme d'appui à la CENI par le Fonds Européen de Développement.

Il s'agit d'un projet de 3 000 000 d'euros qui devrait pérenniser les connaissances technologiques et fiabiliser le registre des électeurs acquis lors des opérations électorales précédentes. Il devrait également renforcer les capacités de la CENI à court et à long terme en matière de planification stratégique pour les élections futures.

A chacun des objectifs visés, correspond un certain nombre d'actions à entreprendre qui se feront avec l'aide d'une assistance technique, composée d'experts dans le domaine informatique et démographique selon les procédures du Fonds européen de développement.

1. La pérennisation des acquis technologiques :

- Soutien au regroupement, à l'inventaire, à l'entretien, au reconditionnement et à la sécurisation des kits numériques d'enregistrement des électeurs aux fins de leur utilisation dans le cadre des nouvelles opérations électorales.
- Fiabilisation du fichier des électeurs comportant deux opérations : l'intégration dans le fichier des électeurs enregistrés sur les listes supplétives (listes des omis et listes spéciales) et correction des anomalies du fichier.
- Réalisation d'un logiciel électoral intégré.
- Réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la mise en place d'un système d'enregistrement permanent.

2. Le renforcement des capacités institutionnelles :

- Elaboration d'un plan stratégique pluriannuel pouvant servir de cadre intégré et structuré pour la définition de

ses missions, objectifs stratégiques de mise en œuvre.

- Planification et préparation par la CENI des prochaines échéances électorales démocratiques, libres et transparentes.
- Etude de faisabilité portant sur les options technologiques appropriées pour le futur.
- Organisation de formations pour la CENI, sur l'administration électorale.
- Interactions avec l'étude planifiée par la CE et IDEA sur les connexions entre enregistrement des électeurs et registre de la population en utilisant les mêmes kits d'enregistrement.

Rappelons que la mise en œuvre de ce projet repose sur un préalable important, à savoir, le vote au Parlement de la loi organique de la CENI. Ceci d'autant plus que les échéances des prochaines élections locales se rapprochent.



Le projet n° 9/ACP/ZR/030 (FED appui à la CENI) fera l'objet d'une convention de contribution, au basket fund qui finance le projet PACE* du PNUD (montant 115 000 000 €)

Le jeudi 04 octobre 2007 au siège de la Commission Electorale Indépendante le Programme des Nations Unies pour le Développement a signé un accord avec le gouvernement congolais pour appuyer le cycle électoral en République Démocratique du Congo jusqu'en 2011.

Le projet appelé PACE porte sur un montant de 151 millions de dollars que les bailleurs des fonds octroient à la RDC pour soutenir les différents scrutins qui auront lieu dans le pays durant les quatre prochaines années.

Les principaux axes d'intervention du projet PACE seront le renforcement des capacités de la CENI et la pérennisation des ses acquis (avec un accent particulier mis sur la fiabilisation de la liste électorale et la mise en place d'un fichier électorale permanent); l'appui à la mise en place d'un centre de ressources et de formation et l'appui au renforcement du partenariat de la CENI avec les autres institutions. (MONUC)

* Projet d'Appui au Cycle Electoral Congolais



CONSTITUTION DE LA III^e REPUBLIQUE

TITRE V : DES INSTITUTIONS D'APPUI A LA DEMOCRATIE

Chapitre 1^{er} : De la Commission électorale nationale indépendante

Article 211

Il est institué une Commission électorale nationale indépendante dotée de la personnalité juridique.

La Commission électorale nationale indépendante est chargée de l'organisation du processus électoral, notamment de l'enrôlement des électeurs, de la tenue du fichier électoral, des opérations de vote, de dépouillement et de tout référendum.

Elle assure la régularité du processus électoral et référendaire.

Une loi organique fixe l'organisation et le fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante.

Du Projet de loi sur la CENI

Le vendredi 26 octobre 2007, S.E.M le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, la Décentralisation et la Sécurité, Monsieur Denis KALUME NUMBI, a présenté, à l'Assemblée Nationale, le projet de loi portant organisation, attribution et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Il ressort de son exposé que la CENI sera composée de 9 membres issus des groupes parlementaires et de la société civile.

En fait, 4 membres proviendront de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire 2 membres pour la majorité parlementaire et 2 membres pour l'opposition parlementaire. Le Sénat, quant à lui, aura 2 représentants, à raison d'un membre pour la majorité et un autre membre pour l'opposition. La société civile, pour sa part, désignera 3 membres issus des organisations féminines, des organisations des droits de l'homme et des confessions religieuses.

Le Bureau de la CENI sera dirigé par un noyau de 4 membres, à savoir : un Président, un Vice-président, un Rapporteur et un Questeur qui seront élus par l'Assemblée Nationale et investis par Ordonnance présidentielle.

La CENI est une structure permanente, différente de la CEI, qui est une institution provisoire.

(ASSEMBLEE NATIONALE).

L'assainissement de la ville de Kinshasa bientôt une réalité !



Le gouvernement de la République Démocratique du Congo n'est pas insensible à la souffrance quotidienne de la population kinoise. C'est à cet effet qu'a été initié le projet d'assainissement urbain pour la ville de Kinshasa, PAUK en sigle.

Ce projet qui sera financé par l'UE a fait l'objet d'une convention de financement signée le 13 novembre 2007 entre l'Etat congolais, représenté par le Ministre des Finances et Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement, S.E.M. Athanase Matenda et l'Union Européenne, représentée par le Chef de la délégation de la Commission Européenne à Kinshasa, S.E.M. Carlo de Filippi.



Améliorer les conditions de vie des personnes habitant les quartiers les plus défavorisés de la capitale, lutter contre la pauvreté et, plus particulièrement, assainir les deux bassins versants de Bitshaku tshaku et du fleuve Congo sont les objectifs assignés à ce programme.

Il s'agira en d'autres termes, de réhabiliter les ouvrages de drainage existant, de relancer le curage des voies d'évacuation des eaux ainsi que la lutte anti érosive et d'organiser la gestion des déchets solides.

Ce projet est d'une importance capitale quand on considère les dégâts qu'occasionnent les précipitations dans la ville de Kinshasa.

C'est ainsi que pour garantir un impact à long terme, il est prévu de renforcer les

capacités des institutions publiques en charge des stratégies de gestion urbaine et des collectivités locales.

Cela se fera à deux niveaux :

Au niveau local, pour garantir une capacité opérationnelle aux structures afin qu'elles gèrent au mieux les actions prévues et puissent assurer la durabilité des résultats du projet.

Au niveau national, de façon à permettre la planification et la programmation de projets similaires dans d'autres villes de la République Démocratique du Congo.

Le Budget indicatif global du PAUK se chiffre à 22 millions d'euros.

Conditions d'éligibilité aux financements du FED

Un programme, pour pouvoir être pris en considération au niveau de l'identification et de l'instruction, doit impérativement s'inscrire dans le cadre de ce qui a été prévu dans le Programme Indicatif National et être présenté par l'Ordonnateur National en collaboration avec le Chef de Délégation, l'Ordonnateur National étant responsable de coordonner et de canaliser les initiatives qui pourraient émaner des ministères techniques.

De même toute activité et action, pour pouvoir être prise en compte, doit impérativement être prévue dans le cadre d'un programme faisant l'objet d'une convention de financement, normalement coordonnée par un ministère technique compétent sous la coordination de l'Ordonnateur National.

Le FED n'est donc pas un financement permettant d'apporter des réponses au coup par coup à des demandes de particuliers. C'est ainsi que sont éligibles à un soutien financier au titre des accords de Cotonou les entités ou organismes suivants :

- * Les états ACP.
- * Les organismes régionaux ou interétatiques dont font partie un ou plusieurs états ACP.
- * Les organismes mixtes institués par les états ACP et la communauté en vue de réaliser certains objectifs spécifiques. D'autres peuvent aussi bénéficier d'un soutien financier avec l'accord de l'État ACP ou des États concernés :
- * Les organismes publics ou semi publics nationaux ou régionaux.
- * Les sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés des états ACP.
- * Les entreprises d'un État membre de la communauté pour leur permettre, en plus de leur contribution, d'entreprendre des projets productifs sur le territoire d'un État ACP.
- * Les intermédiaires financiers ACP ou CE octroyant, promouvant et finançant des investissements privés dans les États ACP.

l'ECDPM

Créé en 1986, le Centre européen de gestion des politiques de développement œuvre pour améliorer les relations en matière de commerce et d'aide entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP-UE).

Ses activités portent sur les politiques internationales qui régissent les relations de développement entre les pays ACP et les États membres de l'UE. La plus importante d'entre elles est l'Accord de partenariat signé à Cotonou en juin 2000 par 77 pays ACP et 15 États membres de l'UE. Sa mission consiste à favoriser le bon fonctionnement de ces politiques.

Le Centre cherche à réaliser cette mission en aidant des personnes physiques ou morales à renforcer leurs propres capacités à être bien informées sur les négociations. Ainsi elles peuvent alors y participer avec plus d'atouts et espérer obtenir les meilleurs accords possibles pour leur pays ou pour le groupe qu'elles représentent.

Pour ce faire, l'ECDPM met une panoplie de ressources et une expertise variée à la disposition des parties prenantes qui s'engagent dans le dédale des politiques ACP-UE :

- recherches et informations liées aux politiques
- méthodes de renforcement des capacités
- mise en réseau
- séminaires et conférences

Pour toute information supplémentaire :
www.ecdpm.org
info@ecdpm.org

Comité Editorial :

Monsieur Alexis Thambwe Mwamba
Président

Mr Albert Drion
Vice-Président

**Ce numéro a été réalisé
grâce au concours de :**

Madame Pascaline Mvula Nsaki
Chargée de Programme
Développement rural,
Environnement et Aide Humanitaire

Monsieur Valery Bahizire
Chargé de Programme
infrastructure

Madame Berthe Muika Mulunda
Chargée de programme
secteurs sociaux

Madame Godelieve Lonji
Chargée de Programme
Appui institutionnel

Monsieur Dan Mulinda
Contrôleur de Gestion

Madame Alice Ntumba
Assistante Administrative et Financière

Remerciements :

Monsieur Didier Ilunga
Madame Elyse Buetusiwa
Madame Yvette Angalikiana
Monsieur Yves Umumbu

Infos utiles

www.acp.int
www.cofed.cd
www.europa.eu
www.cei-rdc.cd
www.monuc.org
www.parlement-rdc.org

Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement

« COFED »

Bâtiment de la Direction Générale des Impôts «DGI»,
Rue du haut Congo-Kinshasa/Gombe

e-mail : cofed@cofed.cd
Site web : www.cofed.cd

Tél. : +243 81.555.3644 - 99 741 6627
Fax : +243 81.555.3649

Publication :

Olivier Muhima Hangi
Tél : +243 99 75 93 550
e-mail : olivier.muhima@gmail.com

Maquette et infographie :
Christian Mubela Kyulu

Rédaction :
Fanny Longane

COMPULSE

Agence Conseil en Communication

